

Pièces jointes annexées

- 1- Décision n° E19000036/33 en date du 4 mars 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.
- 2- Arrêté n° 47-2019-03-11-005 en date du 11 mars 2019 de Madame la Préfète de Lot-et-Garonne.
- 3- Avis d'enquête publique.
- 4- Articles de presse journaux 1^{ère} parution Sud Ouest - La Dépêche du Midi.
- 5- Articles de presse journaux 2^{ème} parution Sud Ouest - La Dépêche du Midi.
- 6- Additif rectificatif article Sud-Ouest du 19 mars 2019.
- 7- Constat d'affichage 1^{er} passage Maître David en date du 25 mars 2019.
- 8- Constat d'affichage définitif (3 passages).
- 9- Parution Bulletin Municipal Samazan d'avril 2019.
- 10- Certificat d'affichage de Mr. le Maire de Samazan en date du 13 mars 2019.
- 11- Certificat d'affichage de Mr. le Maire de Samazan en date du 2 mai 2019.
- 12- Attestation SEM47 en date du 11 avril 2019.
- 13 à 19- Registre d'enquête publique.
- 20- Procès verbal de synthèse.
- 21 à 24- Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage Reden Solar.

